

N°2023-12-12

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 21
Date de convocation : 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BONHOMME Stéphanie, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GRANGER Patrick, Mme GUIBERT Frédérique, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie
M. BETTON Richard pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge
M. GOURDOL Bruno pouvoir donné à M. RIMBERT Charles-Henri
Mme HUSSON Yolande pouvoir donné à Mme PROVO Christiane
M. POUYET Jean-Marc pouvoir donné à Mme FAURE Muriel

Absents excusés : Mme FAURE Valérie et M. ROMEGOUX Christophe

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-12-12 / MJC des deux rives – Mise à disposition d'une salle communale (foyer des jeunes et soirée jeux)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gracieusement auprès de la MJC des deux Rives la salle municipale n°1 :

- le samedi de 13h à 18h en période scolaire (pour le foyer jeunes)
- le 2^{ème} vendredi de chaque mois (pour la soirée jeux)

Les conditions de cette mise à disposition sont précisées dans le projet de convention ci-joint.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 10 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition de la salle municipale n°1 au bénéfice de la MJC des deux rives
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC telle qu'elle figure en annexe

Le Maire,
Michel GOUNON

